

Pareillement, en 1695, on voit que M. des Bergères a la charge du même fort de Chambly.

En 1696, M. de Frontenac faisait son expédition contre les Iroquois. M. des Bergères rendit des services signalés au cours de cette campagne. M. de Frontenac ayant décidé d'établir un fort sur la rive orientale du lac Ontario, pour garder les provisions nécessaires à l'armée, les troupes y mirent tant d'ardeur qu'il fut élevé en deux jours.

Le Père de Charlevoix nous apprend que la garde de ce fort fut confiée au marquis de Crisafy et à M. des Bergères, tous deux capitaines, auxquels on donna cent cinquante hommes choisis.<sup>9</sup>

De 1696 à 1700, il est peu question de M. des Bergères.

En 1700, le roi accordait un congé de neuf mois à M. des Bergères afin de passer en France.

Le 18 octobre 1700, MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre :

“ Le sieur des Bergères a pris la résolution de ne point profiter cette année du congé que Sa Majesté lui a accordé pour passer en France. ”<sup>10</sup>

Incidemment, par une lettre de MM. de Callières et de Champigny au ministre du 6 novembre 1701, nous apprenons que M. des Bergères était à cette date commandant au fort Frontenac.

En 1703, M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, sollicitait le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France de créer une lieutenance de roi à Trois-Rivières pour un officier qui pût le soulager dans les fonctions du gouvernement.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre à ce sujet :

---

<sup>9</sup> *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 11, p. 170.

<sup>10</sup> Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18.